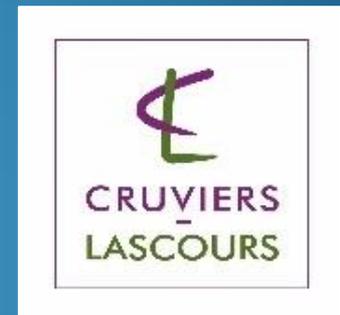


Réunion publique – Présentation du PADD

Révision du PLU de Cruviers-Lascours

22 septembre 2017



I. Les objectifs et le contenu du PADD

Objectifs

- Définit les orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement
- Clef de voûte du PLU, c'est le projet politique adapté aux besoins et enjeux du territoire communal
- Simple et concis, donne une information claire aux citoyens sur le projet territorial

Contenu

- Orientations en d'aménagement, d'urbanisme, paysage, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, préservation ou remise en état des continuités écologiques, habitat, transport et déplacements, développement économiques et de loisirs, ...
- **Objectifs chiffrés** de modération de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain
- *Etape clef: débat au sein du conseil municipal au moins deux mois avant l'arrêt du projet*

Les attendus réglementaires: du renouvellement urbain à la modération de la consommation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain

- Les PLU doivent à présent systématiquement intégrer l'analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis.
- L'optimisation des espaces bâtis devient un préalable obligatoire à toute extension urbaine.
 - ➔ Pour ouvrir à l'urbanisation des zones non équipées, la collectivité devra démontrer que le tissu urbain n'offre pas d'autres possibilités pour la construction,

Pour élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les élus se sont appuyés sur :

- ↳ Le **diagnostic territorial** et **l'état initial de l'environnement** réalisés par les BE,
- ↳ Les réunions de travail avec les **élus** ,
- ↳ Les **observations des PPA** suite à la présentation du diagnostic et du PADD,
- ↳ La **concertation citoyenne** au travers:
 - De deux réunions publiques :présentation de la procédure de révision et présentation du diagnostic,
 - La mise à disposition du diagnostic et d'un registre en mairie,

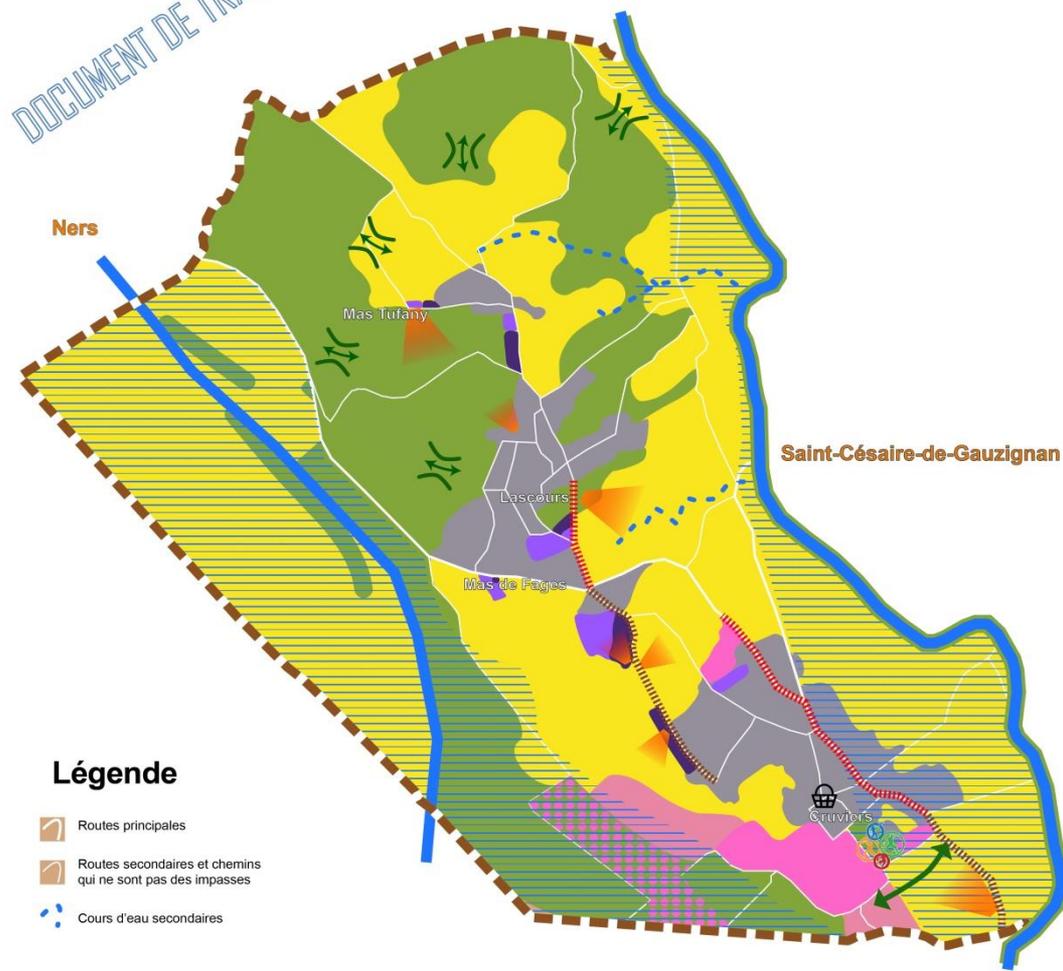
Les 3 axes du PADD

- Faire de l'environnement et des paysages, une composante qualitative et structurante du développement territorial
- Favoriser une meilleure qualité de vie dans un développement urbain durable
- Maintenir l'activité économique et agricole

1^{er} axe:

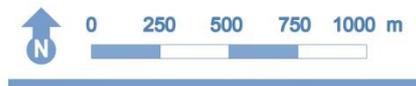
**Faire de l'environnement et
des paysages, une
composante qualitative et
structurante du
développement territorial**

DOCUMENT DE TRAVAIL



Légende

- Routes principales
- Routes secondaires et chemins qui ne sont pas des impasses
- Cours d'eau secondaires
- Enveloppe urbaine
- Zone d'extension urbaine
- Urbanisation à long terme
- Maintenir le potentiel de développement des activités économiques
- Zone d'extension économique
- Bassins d'épandage de la distillerie
- Maintenir et développer les activités agricoles
- Préserver les espaces naturels et les paysages
- Conforter les commerces de proximité
- Prendre en compte le risque inondation en intégrant les périmètres du PPRI
- Préserver les continuités écologiques terrestres
- Préserver les continuités écologiques aquatiques
- Créer un cordon végétal à l'entrée de ville sud
- Préserver les points de vue et les ouvertures visuelles
- Sécuriser les déplacements
- Développer les déplacements doux
- Equipement sportif



■ La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

- La valorisation et la préservation des paysages et des espaces naturels,
- La protection du potentiel agricole et viticole;
- La préservation des ensembles boisés et des cours d'eau,
- La prise en compte des risques naturels et nuisances dans le développement du territoire.

■ La préservation des continuités écologiques

- Limiter la consommation de l'espace et l'urbanisation à proximité des corridors écologiques majeurs,
- Prendre en compte les interfaces nature/urbanisation,
- Prendre en compte les trames verte et bleue.

■ La mise en valeur des deux hameaux

- La conservation des coupures d'urbanisation entre Cruviers et Lascours,
- La valorisation des entrées de ville,

2^{ème} axe:

Favoriser une meilleure
qualité de vie dans un
développement urbain
durable

La modération de la consommation de l'espace

Contenir l'urbanisation d'ici 2030, rester dans l'enveloppe urbaine,

- Utiliser les espaces interstitiels : Dents creuses, divisions parcellaires (4 ha disponibles),
- Zone en extension : 2,2 hectares maximum,
- Densité (SCoT) : 17 logts/ha.

Le déploiement des moyens de communication numérique

Pérenniser les équipements et réseaux

Station d'épuration : 1000 EH,

Améliorer le réseau d'AEP (rendement / pertes),

Créer un city-park,

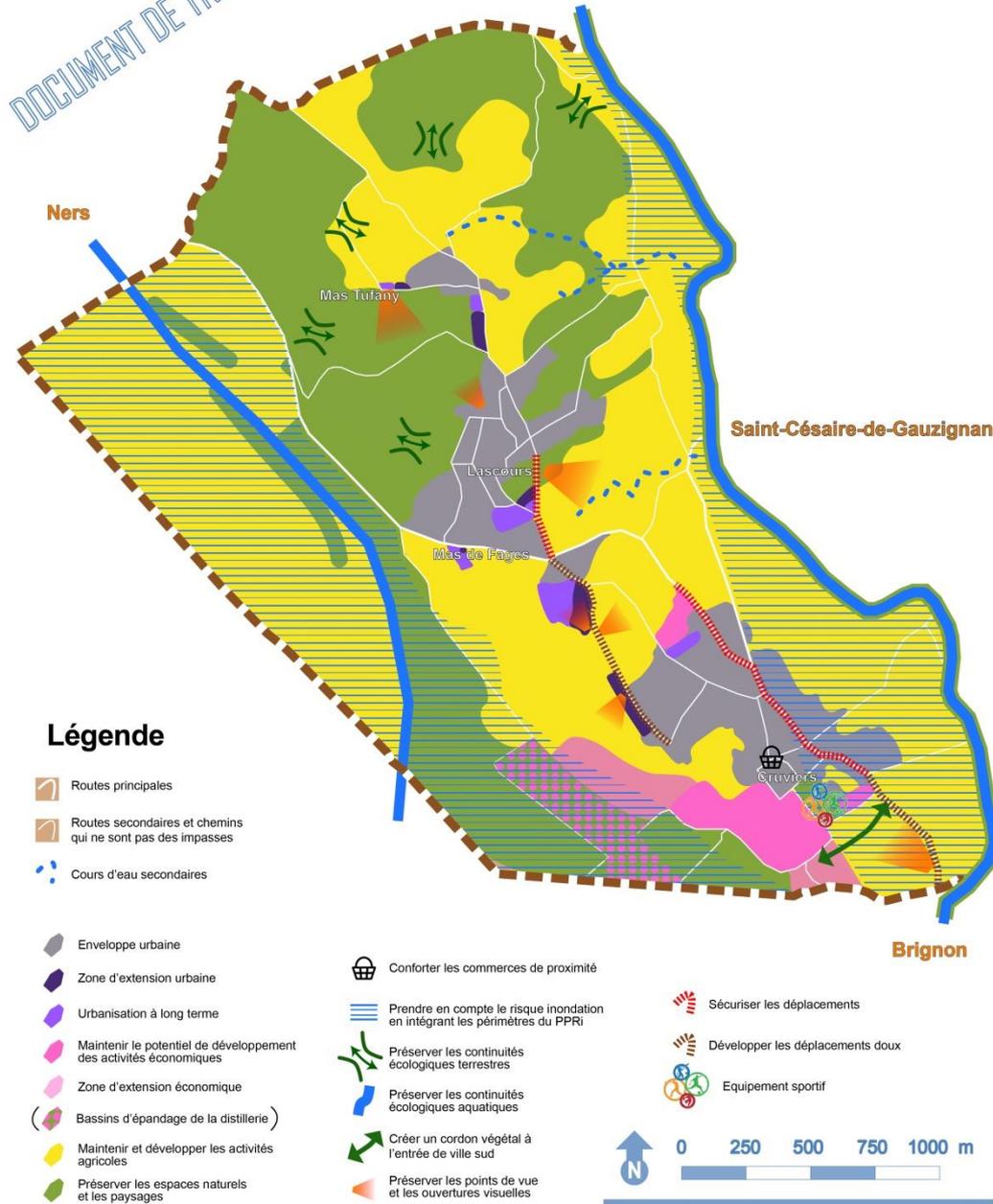
Sécuriser les déplacements et développer les modes doux

Réaménager la voirie,

Créer un lien entre Cruviers et Lascours,

Créer une voie douce entre le village de Cruviers et le collège de Brignon,

DOCUMENT DE TRAVAIL



■ Un urbanisme à échelle humaine pour la commune

- *Croissance démographique à 2%/an,*
- *Diversifier les formes d'habitat : Travailler sur les formes urbaines, les densités, les opérations mixtes...,*
- *Répondre aux besoins des jeunes ménages,*
- *Tenir compte du desserrement des ménages dans les nouvelles opérations,*

3^{ème} axe:

Maintenir l'activité
économique et agricole

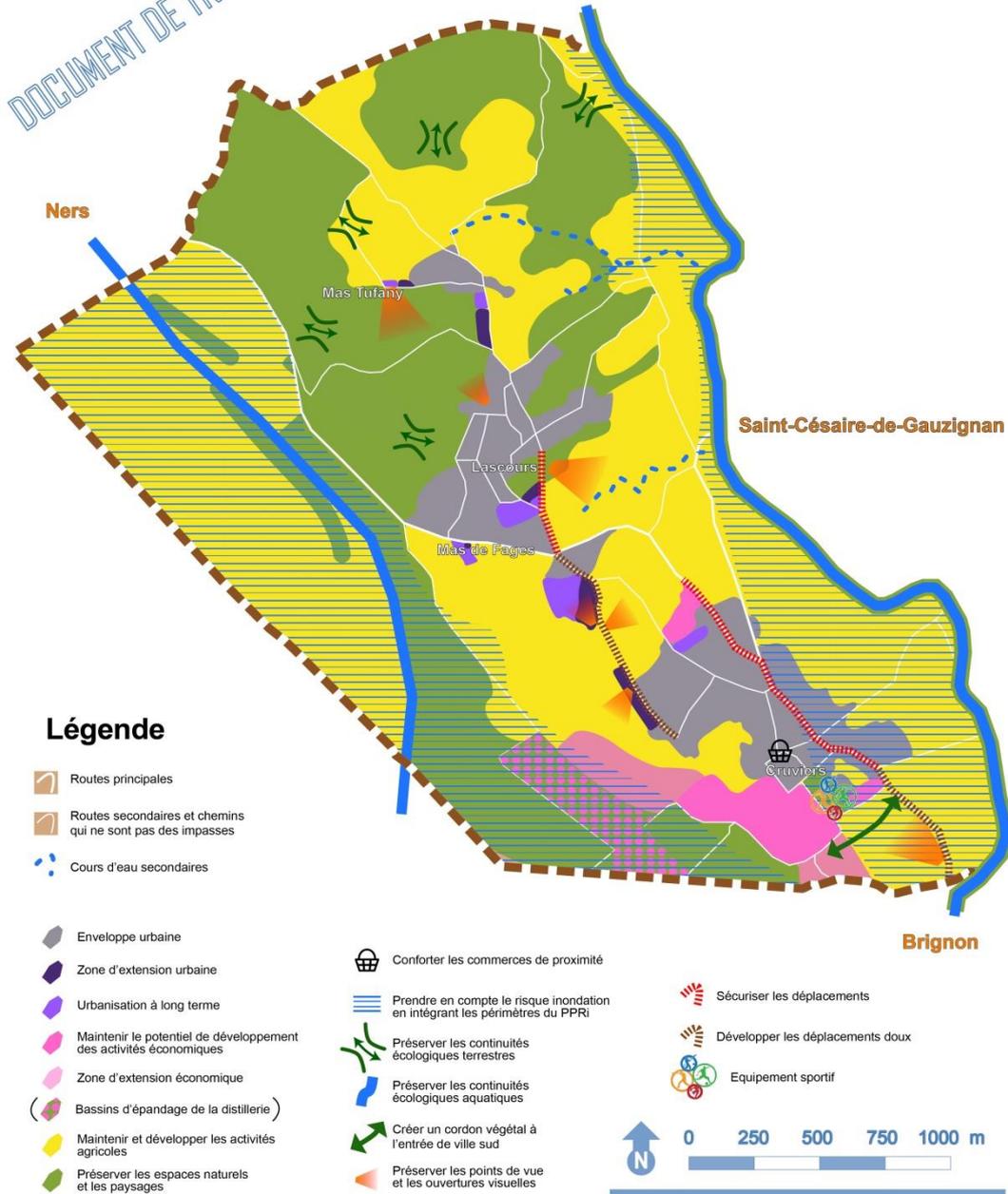
DOCUMENT DE TRAVAIL

Le confortement de la dynamique économique

- + 23% d'emplois en 5 ans,
- Préserver le rapport entre viticulture et industrie,
- Impulser de nouvelles activités économiques,
- Proposer du petit commerce et une mixité fonctionnelle.

Le renforcement de la place de l'agriculture

- Consolider une activité économique productive qui façonne le paysage,
- Maintenir les sièges d'exploitation et limiter d'autres usages que ceux agricoles,
- Créer une zonage spécifique pour les zones en AOP,
- Assurer des coupures d'urbanisation entre secteurs agricoles et urbains,
- Promouvoir des activités complémentaires à la production pour les agriculteurs.



Synthèse

Les objectifs de modération de la consommation de
l'espace

DOCUMENT DE TRAVAIL

Le potentiel de la commune:

- Environ 4 ha disponible au sein de l'enveloppe urbaine, dont 1,48 ha en dents creuses, 2,4 ha en potentiellement divisible,

Taux de croissance fixée par la commune:

- 2% TCAM,

Objectif de consommation fixé par la commune:

- Environ 6 ha à l'horizon 2030,

Consommation de l'espace répartie de la manière suivante:

- 4 ha en densification,
- 2,2 ha en extension urbaine,

Avec une densité fixée par le SCoT
17log/ha,

